



## Pensez à **protéger** **l'avenir**, quoi qu'il arrive.

Vous avez souscrit une complémentaire santé auprès de votre mutuelle afin de garantir votre bien-être et vous avez raison.

Mais, au-delà du remboursement des frais de santé, avez-vous pensé aux conséquences s'il vous arrivait quelque chose ?

### Une incapacité de travail, voire une disparition, Et c'est le monde auquel vous tenez qui peut-être bouleversé.

Il est nécessaire de protéger votre famille. Votre mutuelle vous propose Modulato Mutex, une garantie qui pourra s'adapter exactement à votre situation et à vos besoins.

#### Un capital important pour vos proches, en cas de décès


Selon l'option choisie, une somme pouvant aller jusqu'à 1 000 000 € pour leur permettre de faire face. En cas de perte totale et irréversible d'autonomie, c'est vous qui percevez ce capital.

#### Des indemnités pour maintenir l'intégralité de votre revenu, en cas d'arrêt de travail

Selon vos revenus, jusqu'à 160 € par jour lorsque vous ne pouvez plus travailler.

#### Des rentes pour votre conjoint ou les études de vos enfants

En cas de décès, vous pouvez garantir une rente à votre conjoint pendant 5 ans ou toute sa vie, de même qu'il est possible de prévoir une rente pour vos enfants, versée jusqu'à leur 18 ans ou même 25 ans maximum s'ils poursuivent leurs études.

 Je vous invite à demander dès aujourd'hui un rendez-vous avec votre Conseillère Mutualiste Dominique DUBOS (Tel : 02.32.14.61.56). Elle répondra à vos questions, vous informera sur les garanties et vous aidera à choisir.

J'espère que vos proches et vous-même bénéficierez bientôt d'une excellente protection.  
Très sincèrement,

Mutuelle Union des Travailleurs